Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau de distribution jusqu'à la municipalité de La Corne (Dossier R-3785-2012)

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 14 février 2012, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour la construction d'une extension de son réseau de distribution afin de desservir un client du secteur minier situé dans la municipalité de La Corne en Abitibi (le **Projet**).

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et à Gaz Métro, au plus tard **le 15 mars 2012 à 12 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces observations au plus tard **le 22 mars 2012 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

La Régie pourra accorder des frais aux intéressés pour la préparation de leurs observations écrites dans la mesure où les frais réclamés sont raisonnables et que les observations auront été utiles à ses délibérations.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec